

Arrêté ministériel n° 2009-557 du 29 octobre 2009 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2010/2011

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	29 octobre 2009
Publication	Journal de Monaco du 6 novembre 2009 ^[1 p.3]
Thématique	Education

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2009/10-29-2009-557@2009.11.07>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation ;

Article 1er

Le calendrier des vacances de l'année 2010/2011 est fixé comme suit :

Rentrée des classes

Jeudi 9 septembre 2010

Vacances de la Toussaint

Du vendredi 22 octobre après la classe au mardi 2 novembre au matin

Fête Nationale

Vendredi 19 novembre 2010

Immaculée Conception

Mercredi 8 décembre 2010

Vacances de Noël

Du vendredi 17 décembre 2010 après la classe au lundi 3 janvier 2011 au matin

Sainte Dévote

Jeudi 27 janvier 2011

Vacances d'hiver

Du vendredi 18 février 2011 après la classe au lundi 7 mars 2011 au matin

Vacances de Printemps

Du vendredi 15 avril 2011 après la classe au mardi 3 mai 2011 au matin

Grand Prix

Du mercredi 25 mai 2011 après la classe au lundi 30 mai 2011 au matin

Ascension

Jeudi 2 juin 2011

Lundi de Pentecôte

Lundi 13 juin 2011

Fête Dieu

Jeudi 23 juin 2011

Vacances d'été

Du vendredi 1er juillet 2011 après la classe au lundi 12 septembre 2011 au matin

L'activité sport scolaire fait partie intégrante du calendrier scolaire. Pour les élèves concernés, les vacances débutent à la suite de cette activité.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^[p.1] Pour l'année 2011/2012 : Voir l'arrêté ministériel n° 2009-558 du 29 octobre 2009. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 6 novembre 2009
^[p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2009/Journal-7937>